

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2004

Présents :	Raphaël PERRIN, Maire Maurice GAUTHIER-CLERC, Freddy BLANC, Adjoint, Monique COURVOISIER, René COMOY, Georgette GROSTABUSSIAT, Joëlle GAGLIARDINI, Nicolas GINDRE, Suzanne GROSSIORD, Françoise HENRIOT, Patrick PUJEAUT
Absents excusés :	Catherine JOUFFROY qui donne procuration à Suzanne GROSSIORD Francesca SCHMIDT qui donne procuration à Raphaël PERRIN
Absents :	François PAILLER
Secrétaire de séance	Freddy BLANC

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de Conseil du 20 février 2004, qui est approuvé à l'unanimité.

A la demande de M. le Maire, le Conseil Municipal décide de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Courrier de démission de M. Franck PERRIER
- Schéma d'assainissement

1) Courrier de démission de M. Franck PERRIER

M. le Maire donne lecture du courrier de démission de M. Franck PERRIER.

Après avoir retracé l'engagement qu'il avait bien voulu consentir au service de la Commune depuis 1989 particulièrement au niveau des finances et comprenant les lassitudes et les irritations liées à l'exercice de mandats consécutifs, M. le Maire a tenu à exprimer toute sa gratitude et ses remerciements à Franck PERRIER.

2) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2003

Monsieur le Maire souligne le montant du résultat de clôture qui s'élève à 252 935.62 euros et rappelle que ce montant s'explique pour partie par le fait que des travaux prévus au budget 2003 n'ont pas été réalisés.

Quant au caractère particulier de l'exercice 2003 compte tenu du versement d'une subvention de 30 000 Euros obtenue à la suite de la signature d'une convention territoriale pour soutenir un projet de pôle participatif, il est signalé qu'il y a à ce niveau aussi un reste à réaliser..

Il est rappelé par ailleurs que les sommes en recettes et dépenses afférentes au SICTOM n'apparaissent plus étant donné le transfert à la Communauté de Communes. Les coûts liés à l'Ecole de Musique sont également pris en charge par la Communauté de Communes.

Suite à une présentation détaillée compte par compte, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2004 qui se présente de la manière suivante :

Vue d'ensemble fonctionnement

		CA 2002	CA 2003	BP 2004
DEPENSES	TOTAL DEPENSES	699 131,83	681 770,22	684 300
	11 Charges à caractère général	117 415,13	122 345,25	141 375
	12 Charges de personnel	112 240,83	111 970,24	114 594
	65 Autres charges gestion courante	126 841,11	104 039,08	86 648
	66 Charges financières	32 414,11	30 694,87	28 500
	67 Charges exceptionnelles	31 773,49	52 358,58	1 076
	22 Dépenses imprévues fonctionnement			3 487
	23 Virement à la section d'investissement			308 620
	Résultat fonctionnement au 31/12	278 447,16	260 362,20	

		699 131,83	681 770,22	684 300
RECETTES	TOTAL RECETTES			
	64 Remboursement sur charges sécu		210,00	
	70 Produits des services	81 742,17	85 183,65	46 430
	73 Impôts et taxes	130 375,91	137 337,94	158 465
	74 Dotations et participations	131 513,98	99 238,93	96 969
	75 Autres produits gestion courant	71 842,09	85 395,22	72 500
	13 Atténuations de charges	933,38		
	76 Produits financiers	16 002,30	15 549,02	15 000
	77 Produits exceptionnels	73 233,67	97 792,79	42 000
	02 Résultat reporté	193 488,33	161 062,67	252 936

Détail des subventions versées

Associations concernées	Montant
Fanfare du Haut-Jura	750
La ruche	3650
Comité des Fêtes	3000
Coopérative scolaire	1000
Amicale des parents d'élèves	800
La Forestière	125
La Lajoulande	75
Ligue contre le cancer	75
Sidaction	75
Le Mont Bayard	75
FOLJ	200
AVH	75
Association spéléo	75
VTT Jura	75
APEI	75
ARC en ciel (enfants gravement malade)	25
AFM (teleton)	25
PEP	25
Burkina	25
adefor	1100
Cabinet médical	1750
Total	13075

Considérant les décisions prises préalablement concernant les attributions de subventions pour la création d'un cabinet médical et la création d'une voie forestière pour le secteur du GOUA par l'ADEFOR, M. le Maire signale que ces sommes sont reportées au budget.

Le Conseil renouvelle une subvention à la Fanfare pour le financement du chef de musique.

Après examen détaillé des actions conduite par l'école et financé par la coopérative scolaire et l'amicale des parents d'élèves, le Conseil Municipal est favorable à apporter un soutien financier supplémentaire .

Vue d'ensemble investissement

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			679398
16	Emprunts et dettes assimilées		110300
	Remboursement emprunts		110000
	Remboursement dépôts et cautionnement		300
	ICNE		
21	Immobilisation corporelle		8500
	Terrains		1000
	Matériels divers		7500
		dont Bac Sels	600
		dont Balayeuse	6900
23	Immobilisation en cours		553171
	Constructions		485701
		dont Maisons enfance	462134
		dont aménagement appt Ecole	1500
		dont Boulangerie	2300
		dont Bâtiment gendarmerie	7305
		dont porte garage communal	4900
		dont Eglise	3062
		dont pôle participatif	4500
	Installation technique		67470
		dont 2ème tranche Route du Replan	35000
		dont Renforcement BT Selmemberg	11682
		dont goudronnage Champ de l'Eglise	9000
		dont piste forestière	3588
		dont parking Presbytère	6000
		dont éclairage public	2200
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		7427

Au niveau des emprunts, le montant inclut le remboursement du prêt relais TVA contractualisé au moment des travaux pour la construction de la caserne (50 000 euros). Cet

emprunt trouve son financement au travers des recettes du FCTVA (fond de compensation TVA) perçu en 2003 et 2004.

La principale dépense d'investissement concerne la réhabilitation de locaux pour création d'une maison de l'enfance (évaluée à 462 134 euros). Pour financer cette dépense, il est prévu de percevoir 265 000 euros, de contracter un nouvel emprunt de 60 000 euros et de financer le solde par auto-financement.

TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		679 398
10		36 327
10222	FCTVA	25 900
10223	TLE	3 000
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	7 427
13	Subventions	274 452
1323	Subventions CG	19 252
	dont Maisons enfance (CTC)	10 000
	dont Route du Replan	4 923
	dont goudronnage Champ de l'Eglise	1 128
	dont mur cimetière non encore versée	3 201
1328	Subventions CAF	255 200
	dont Maisons enfance (CTC)	
1641	Emprunt	60 000,00
O21	Virement de la section de fonctionnement	308 619,69

M. le Maire indique que toutes les autres dépenses d'investissement peuvent être couvertes par des subventions et par autofinancement.

L'emprunt sera contracté et discuter au moment du besoin de trésorerie.

VOTE DES TAUX DES QUATRE TAXES

Après avoir rappelé le souci de maîtriser la pression fiscale (Absence d'augmentation des taux des quatre taxes d'imposition en 2001 et 2002) mais considérant le besoin de financement de la maison de l'enfance, M. le Maire propose une augmentation de 5% sur la taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti.

Soucieux de favoriser l'activité économique et tenant compte de la récession actuelle, le taux de taxe professionnelle est maintenu sans augmentation. Le Conseil Municipal Charge M. le Maire de faire valoir cette information auprès du groupe Dalloz Industrie Lapidaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité.

TAXES	TAUX 2003	BASE 2004	TAUX 2004	RECETTES ATTENDUES
HABITATION	6,35	657 600	6,67	43 867
FONCIER BATI	8,62	576 100	9,05	52 137
FONCIER NON BATI	24,6	42 700	25,63	11 029
PROFESSIONNELLE	6,26	650 600	6,26	40 728
TOTAL				147 756

3) Schéma directeur d'assainissement

Les propositions de type d'assainissement par secteur non couverts à ce jour est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le schéma à l'exception de la solution de raccordement du secteur des Moulins à la station d'épuration actuelle, celle-ci paraissant beaucoup trop onéreuse.

Séance levée à 0 heures 30

Le Maire,
Raphaël PERRIN

Affiché le 29/03/2004